

Les Chambres d'agriculture et les Entreprises de l'eau renforcent leur mobilisation pour la préservation de la qualité des ressources en eau

Paris, le 1^{er} mars 2016 – A l'occasion du salon international de l'agriculture, les chambres d'agriculture (APCA) et les entreprises de l'eau (FP2E) renforcent leur démarche partenariale et leurs efforts pour la protection des captages d'eau potable par la signature d'un nouvel accord de coopération.

Par cet engagement, ces deux acteurs majeurs en matière d'usage et de gestion de l'eau affirment leur volonté de contribuer à la préservation et à la restauration de la qualité des eaux brutes. Elles se mobilisent, plus particulièrement, pour la réalisation des objectifs de protection de 1000 captages prioritaires, inscrits depuis le 1^{er} janvier 2016 dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)*.

Les actions menées par les réseaux de l'APCA et de la FP2E dans le cadre de ce partenariat ont consisté jusqu'à présent à :

- **Diffuser les bonnes pratiques** et les expériences acquises sur les aires d'alimentation de captage en développant des partenariats locaux avec les acteurs des territoires, en s'appuyant sur un réseau de 10 sites pilote (carte au verso),
- **Proposer aux collectivités locales et aux agriculteurs un éventail de solutions** partenariales et agronomiques innovantes,
- **Renforcer la communication et la formation** auprès de l'ensemble des acteurs des territoires pour qu'ils accompagnent le changement.

Le nouvel accord de partenariat permettra :

- Le déploiement des bonnes pratiques et les expériences et le suivi des actions concrètes de préservation et de restauration de la qualité des eaux engagées sur 10 sites pilote en France.
- Le renforcement des échanges entre les réseaux des deux structures aux plans national et local. Les acteurs poursuivront leur **réflexion sur les enjeux environnementaux et économiques** des territoires et la **mise en œuvre d'une logique préventive**.

« Cette nouvelle convention de partenariat permettra de poursuivre la mise en œuvre d'une logique préventive et de renforcer les actions concrètes engagées sur le terrain. Par leurs expertises, nos entreprises et les chambres d'agriculture facilitent le lien entre les collectivités maîtres d'ouvrage en matière de protection des ressources en eau, et les exploitants agricoles pour les accompagner dans l'évolution écologique de leurs pratiques. Le renforcement de notre communication et le partage des expertises seront déterminants dans l'approfondissement des suivis opérationnels, notamment par l'élaboration d'indicateurs de suivi pertinents. », a déclaré Bertrand Camus, Président de la FP2E.

« Il importe aujourd'hui de pérenniser les actions de protection de la ressource, en conciliant pleinement les enjeux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire. L'intérêt de notre partenariat réside en la complémentarité des engagements des Chambres d'agriculture et des Entreprises de l'Eau. Les Chambres d'agriculture dans leur rôle d'expertise, de conseil, de formation et de prestations auprès des agriculteurs jouent ici un rôle prépondérant. Le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau à court et long terme par les Entreprises de l'Eau l'est tout autant pour nous donner des repères et nous conforter, ou non, dans la poursuite et l'adaptation de pratiques. » a complété Guy Vasseur, Président des Chambres d'agriculture.

Le partenariat APCA/FP2E suit un réseau de 10 sites pilotes, couvrant des contextes diversifiés, pour renforcer les démarches partenariales sur les captages prioritaires.



- 1 Surface : 6260 ha dont 4200 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 91 exploitants
Contexte agricole : polyculture-élevage, légumes
- 2 Surface : 2 300 ha dont 2000 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 35 exploitants
Contexte agricole : zone d'élevage
- 3 Surface : 4860 ha dont 1495 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 41 exploitants
Contexte agricole : grandes cultures, légumes
- 4 Surface : 6500 ha dont 3700 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 163 exploitants
Contexte agricole : grandes cultures, cultures
- 5 Surface : 425 ha dont 348 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 15 exploitants
Contexte agricole : grandes cultures
- 6 Surface : 687 ha dont 516 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 39 exploitants
Contexte agricole : polyculture-élevage
- 7 Surface : 13 700 ha dont 9700 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 93 exploitants
Contexte agricole : polyculture-élevage
- 8 Surface : 7100 ha dont 3190 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 40 exploitants
Contexte agricole : grandes cultures
- 9 Surface : 397 ha dont 325 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 17 exploitants
Contexte agricole : monoculture de maïs
- 10 Surface : 46 800 ha dont 7834 ha de SAU
Nombre d'agriculteurs : 483 exploitants
Contexte agricole : viticulture

Zoom sur le captage de Sainteny (Manche) :

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

LOCALISATION

✓ Sainteny – Saint-Germain sur Sèves, Manche

SUPERFICIE

✓ Aire de captage : 2 300 ha dont 2 000 ha de SAU

NOMBRE D'AGRICULTEURS

✓ 35 exploitants

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Zone d'élevage
- ✓ Cultures principales : prairie, maïs ensilage, céréales

QUALITE DE L'EAU

✓ Problématique principale : phytosanitaires

MASSE D'EAU

- ✓ Eau souterraine, 30 à 40 ans de temps de transfert
- ✓ 2 Captages prioritaires « Grenelle »

■ Descriptif des actions

Démarche volontaire, 18 actions dont 11 sur l'aspect agricole :

- Conseil agronomique (fertilisation, phytosanitaire, rotation, couverture hivernale,...), suivi agronomique depuis 1993
- Evolution de systèmes agricoles (agriculture biologique, gestion de l'herbe)
- Optimisation de la fertilisation (analyses effluents, sol et reliquats, outil de pilotage de fertilisation Jubil®,...)
- Phytosanitaires (contrats MAET/MAEC, produits de substitution,...)

■ Intérêts du partenariat

- Mise à profit des références de la Chambre d'agriculture au service de la démarche de protection du captage
- Co-construction du plan d'action avec les agriculteurs
- Démarche de confiance entre la collectivité et l'exploitant : connaissance des pratiques par la collectivité et conseil individuel pour les exploitants

■ Bilan des actions agricoles

- 33 exploitants sur 35 participent à la démarche
- 50% des parcelles de l'aire de captage ont contractualisé une MAE¹
- Baisse de 30% de l'utilisation de produits phytosanitaires depuis 2008 (IFT²)
- Amélioration des pratiques de fertilisation depuis 20 ans (85 % de bilans azotés équilibrés)

¹ MAE : Mesure agro-économique

² IFT : Indice de fréquence de traitement